

Edition 2023

Observatoire Social
des Transports



Tableau de bord normand

Septembre 2023

Edito

Le tableau de bord annuel de l'Observatoire Social des Transports de Normandie a pour objectif de mettre à disposition, pour le transport routier en Normandie, les chiffres clés, notamment en matière de trafic routier, d'accidentalité, d'emploi, de formation, de registre des transports, de contrôle (sur route et en entreprise) et d'engagements volontaires pour l'environnement.

Dans cette nouvelle édition, les données présentées concernent essentiellement 2022, seules les données relatives aux accidents du travail et au trafic routier portent sur 2021. Par rapport aux éditions précédentes, deux parties ont été supprimées : la carte relative au trafic poids lourd en région (la dernière version disponible de cette carte datant de 2019) et la partie relative aux immatriculations neuves de véhicules (en raison de changements importants concernant les catégories de véhicules).

Concernant les données conjoncturelles pour 2022, qui ne font pas l'objet d'un suivi dans le cadre du tableau de bord de l'OST, il me semble important de vous exposer le bilan de l'aide exceptionnelle accordée à la profession dans le cadre du plan de résilience économique et sociale faisant suite à la hausse du prix des produits pétroliers résultant du conflit ukrainien.

Cette aide exceptionnelle au véhicule, a été instaurée par le décret du 8 avril 2022, au bénéfice des entreprises dont l'activité principale est le transport public de marchandises ou de voyageurs par autocar, des entreprises de transport sanitaire mais également au bénéfice des entreprises de négoce d'animaux vivants.

Elle a bénéficié à 1 204 établissements normands pour un montant total d'un peu plus de 21 millions d'euros (sur les 346 millions d'euros au niveau national).

Dans le transport routier de marchandises, une grande majorité des établissements régionaux ont pu bénéficier de cette aide. Ainsi, par exemple, 78 % des établissements normands ayant pour activité principale les transports routiers de fret interurbains et 79 % de ceux effectuant des transports routiers de fret de proximité ont bénéficié de cette aide.

Bonne lecture à toutes et tous !

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie.

Données générales	4
Population	4
Taux de chômage et demandeurs d'emploi.....	4
Trafic routier de marchandises	5
Trafic régional.....	5
Principales catégories de produits transportés en 2021	5
Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2021	6
Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2021	7
Accidents du travail dans le transport routier	8
Indice de fréquence des accidents du travail en 2021	8
Evolution de 2017 à 2021 du nombre d'accidents du travail.....	8
Evolution de 2017 à 2021 de la durée moyenne d'un arrêt de travail	8
Accidents de la route	9
Accidentalité des poids lourds.....	9
Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)	10
Accidentalité des transports en commun.....	11
Bilan national accidentalité en 2021.....	11
Emploi	12
Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2022.....	12
Evolution des effectifs salariés	12
Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi	14
Formation	15
Qualification initiale et formation continue de conducteur routier	15
Attestations de capacité professionnelle.....	16
Registres des transports	18
Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2022.....	18
Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'entreprises pour chaque registre.....	18
Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'inscriptions et de radiations	19
En 2022, âge des entreprises inscrites aux registres	19
Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2022	20
Capacité financière des entreprises de transport.....	21
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres	22
Contrôles sur route	22
Contrôles en entreprise.....	24
Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO₂	25
Charte CO ₂	26
Label CO ₂	26

Données générales

Population

Source : INSEE estimations de population au 1^{er} janvier 2023 (données provisoires arrêtées fin 2022)
France : France métropolitaine + DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion).

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Population	700 595	596 710	492 642	272 872	1 254 204
Part régionale	21,1 %	18,0 %	14,9 %	8,2 %	37,8 %

	Population	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des 0 à 19 ans (en %)	Part des 20 à 39 ans (en %)	Part des 40 à 59 ans (en %)	Part des 60 à 79 ans (en %)	Part des 80 ans et plus (en %)
Normandie	3 317 023	51,6	48,4	23,2	22,1	25,2	18,9	10,7
France	68 042 591	51,6	48,4	23,6	23,3	25,6	17,4	10,1

Au 1^{er} janvier 2023, selon les estimations de l'INSEE, la population normande :

- est de 3 317 023 habitants, ce qui représente 4,9 % de la population française ;
- a diminué de 2 720 habitants par rapport à l'estimation effectuée au 1^{er} janvier 2022.
Sur les 5 départements normands, 4 voient leur population très légèrement diminuer (le plus impacté étant l'Orne avec - 1 723 habitants) et un seul département, le Calvados, voit sa population augmenter (de 804 habitants),
- est composée de 51,6 % de femmes et de 48,4 % d'hommes, ce qui correspond exactement à la moyenne nationale,
- est en moyenne plus âgée que la population française, avec 29,6 % d'habitants de plus de 60 ans contre 27,5 %.

Taux de chômage et demandeurs d'emploi

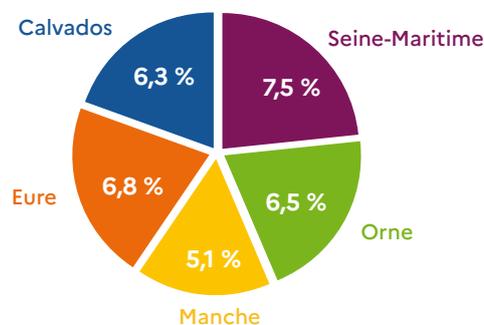
Taux de chômage : source « Chiffres clés » de l'INSEE paru le 28/04/2023 - données provisoires pour le 4^e trimestre 2022 et consolidées pour 2021.
Demandeurs d'emploi : source site internet « pole-emploi.org », données brutes au 16 mai 2023

Le taux de chômage normand, au 4^e trimestre 2022, s'élève à 6,7 % de la population active, un niveau inférieur à celui de la France métropolitaine (7,2 %) et inférieur au niveau régional du 4^e trimestre 2021 (7,1 %). Il s'agit du taux le plus bas pour la région depuis 1982.

La Seine-Maritime est le département normand le plus touché par le chômage avec un taux de chômage de 7,5 %, soit 0,3 point de plus que la moyenne française pour la métropole.

A l'opposé le département de la Manche, avec seulement 5,1 % de taux de chômage, est le quatrième département de France métropolitaine le moins touché par le chômage.

Taux de chômage selon le département au 4^e trimestre 2022



En mars 2023, en Normandie, parmi les 243 170 (soit 8 990 et 3,6 % de moins qu'en mars 2022) demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C), 125 200 étaient sans emploi (catégorie A), et 117 970 exerçaient une activité réduite (\leq à 78h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

Trafic routier de marchandises

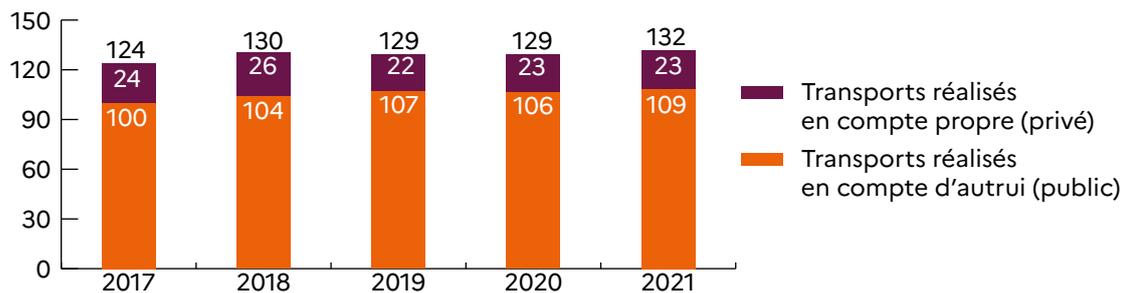
SDES, Enquête TRM. Transports intérieurs routiers de marchandises du pavillon français (véhicules de plus de 3,5 tonnes) ayant pour origine ou destination la région Normandie (hors transit régional)

Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein de la Normandie et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

Evolution du trafic régional de 2017 à 2021

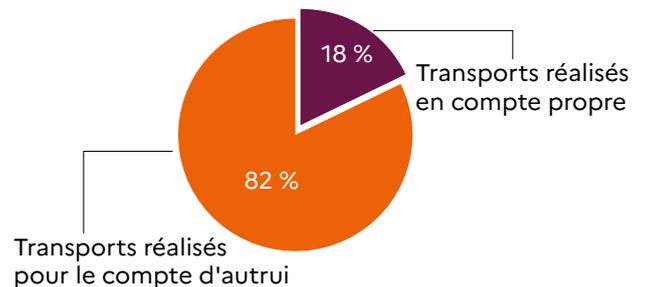
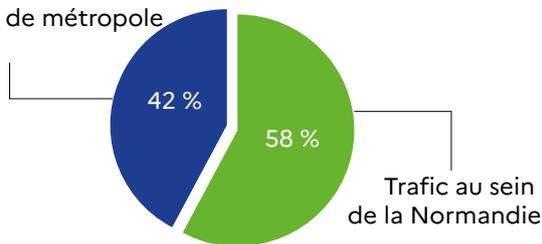
en millions de tonnes



Répartition du trafic régional en 2021

En 2021, les 131,70 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :

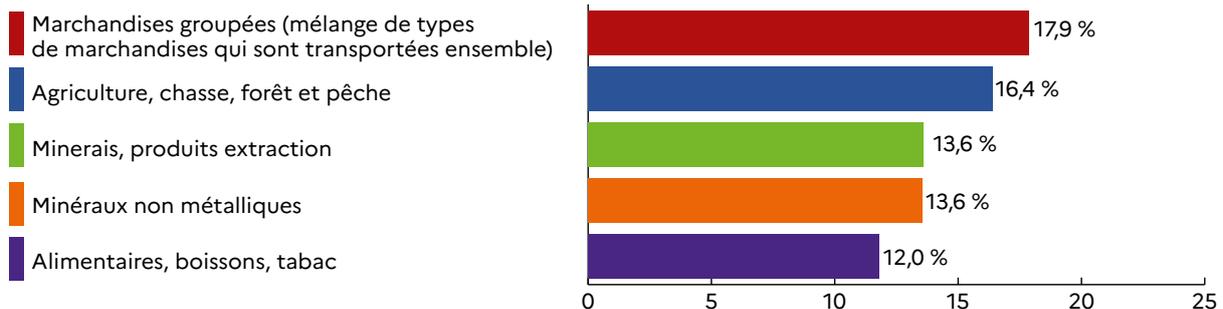
Trafic avec d'autres régions de métropole



Parmi les 55,29 millions de tonnes de trafic interrégional, 50,8 % du trafic correspond à des exportations pour la région Normandie et 49,2 % à des importations.

Principales catégories de produits transportés en 2021

En 2021, les 5 principales catégories de produits transportés par la route en Normandie (en % de tonnages du trafic) sont dans l'ordre :



Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2021

Répartition des 28,1 millions de tonnes de marchandises exportées vers les autres régions de la France métropolitaine.



Sources :
Adminexpress
SDES - Enquête TRM 2021
DREAL - Normandie
Production :
Le 11/08/2023 - DREAL-NORMANDIE

➔ Flux interrégionaux d'exportation de marchandises (million de tonnes)

source SDES, enquête TRM 2021

Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2021

Répartition des 27,2 millions de tonnes de marchandises importées des autres régions de la France métropolitaine.



Sources :
Adminexpress
SDES - Enquête TRM 2021
DREAL - Normandie
Production :
Le 11/08/2023 - DREAL-NORMANDIE

→ Flux interrégionaux d'importation de marchandises (million de tonnes)

source SDES, enquête TRM 2021

Accidents du travail dans le transport routier

Source : CARSAT Normandie.

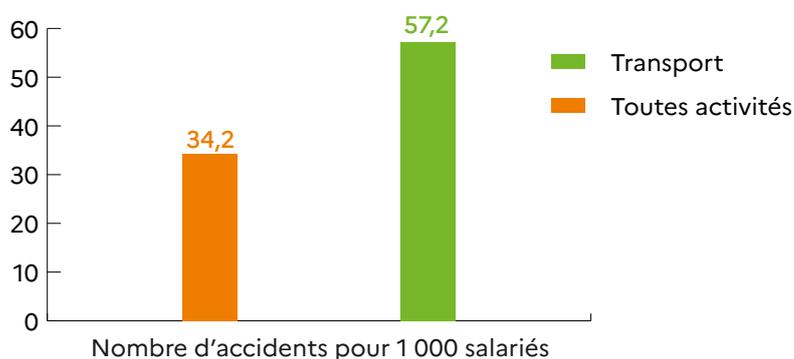
Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31 Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

A noter : les données 2020 ne sont pas mentionnées car elles sont peu pertinentes en raison de l'impact de la pandémie.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2021

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.

Le secteur des transports fait partie des secteurs les plus touchés avec un indice de fréquence de 57,2 pour 1 000 en Normandie et 62,5 pour 1 000 au niveau national, alors que pour l'ensemble des activités l'indice de fréquence est de 34,2 pour 1 000 en Normandie et 30,4 pour 1 000 au niveau national.



Evolution de 2017 à 2021 du nombre d'accidents du travail

En 2021, on a recensé dans le transport routier :

- en Normandie, 2486 accidents du travail dont 6 mortel ;
- au niveau national, 48 516 accidents du travail dont 79 mortels.

En 2021 les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêt* (soit environ 45 % des accidents) dans le transport routier sont :

- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant » : 19 % ;
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » : 11 % ;
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 8 % ;
- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns » : 7 %.



*A noter :

- les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail,
- en 2021, 22 % des accidents du travail n'ont pas de cause identifiée.

Evolution de 2017 à 2021 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2021, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail en Normandie est de 103 jours dans le transport routier et de 92 jours toutes activités (contre 98 pour le transport routier et 80 jours toutes activités, au niveau national).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	80	85	87	90	—	103

Accidents de la route

Source : données officielles des accidents de la route issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Normandie.

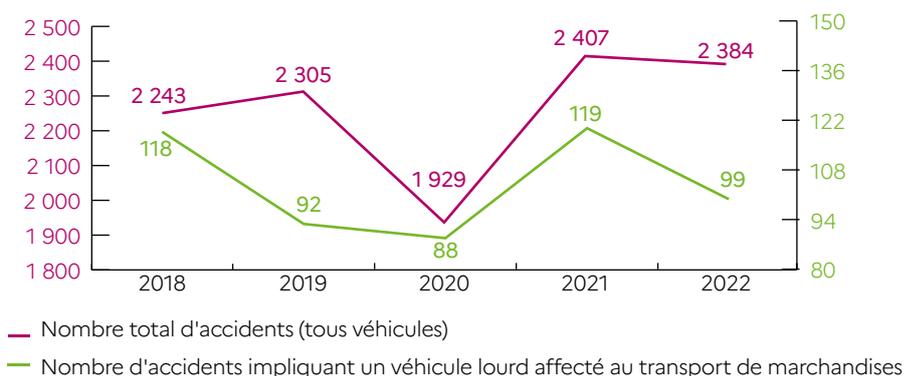
Accidentalité des poids lourds

Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'accidents corporels

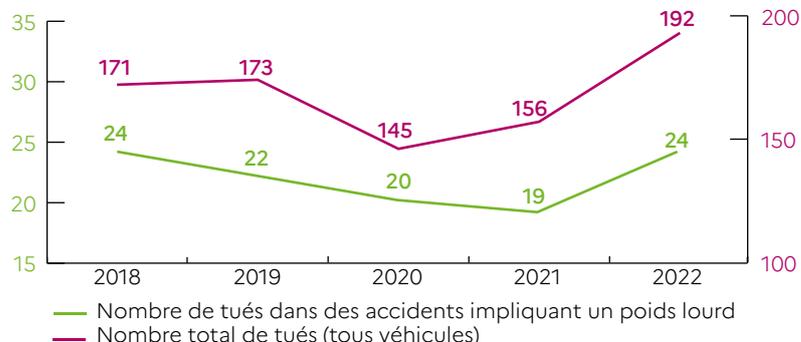
Attention : « véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

En 2022 par rapport à 2021, on constate une diminution de 16,8 % du nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd et de 1% pour le nombre d'accidents, tous véhicules confondus.



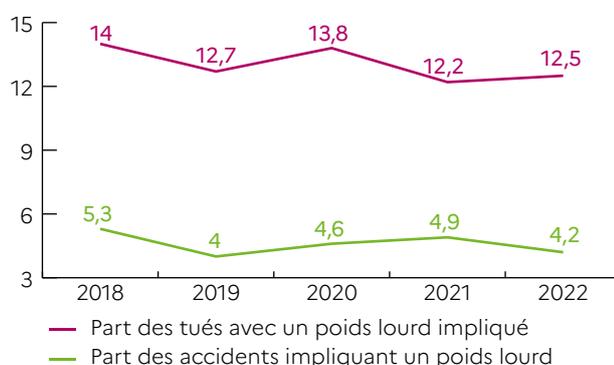
Evolution de 2018 à 2022 du nombre de tués à 30 jours

En 2022, les 99 accidents impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 24 tués, dont 2 conducteurs de poids lourd.



Evolution de 2018 à 2022 de l'accidentalité

En 2022, les poids lourds ont été impliqués dans 4,2 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 12,5 % des tués. En 2022 l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 24 % (contre 8 % pour « tous véhicules »).

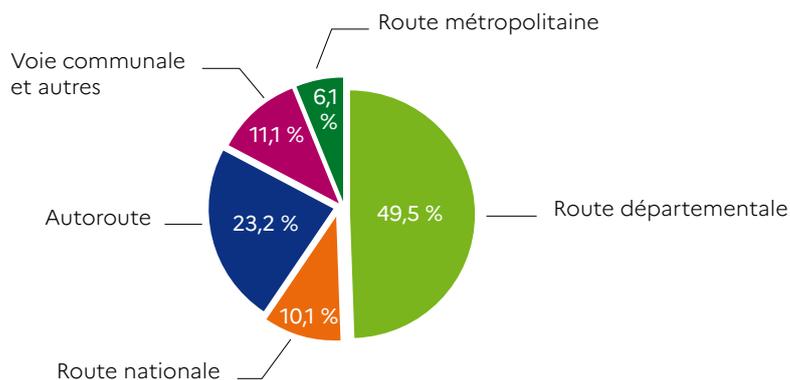


■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2022

Un accident peut concerner plusieurs types de routes.

En 2022, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

- sur des routes départementales : 49,5 %,
- de jour : 79 % (18 % de nuit et 3 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales : 78 %
- sur une surface normale (c'est à dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 82 %.



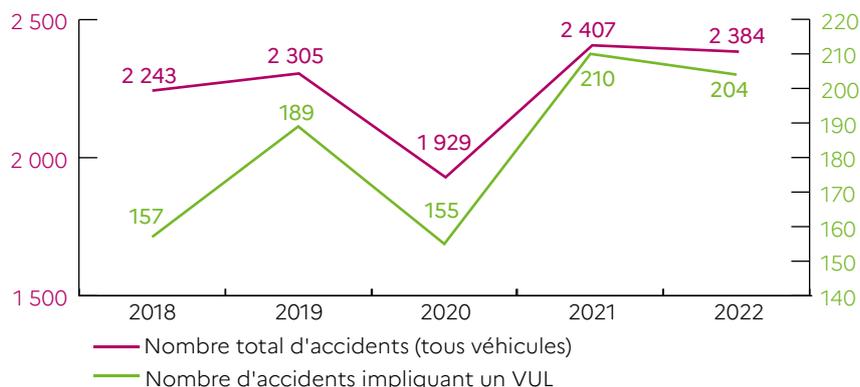
A noter : aucun accident n'a été recensé, en 2021, sur les routes métropolitaines.

Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)*

*Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

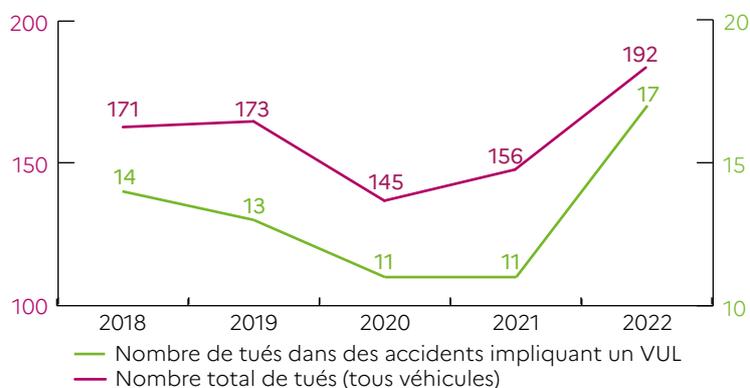
■ Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'accidents corporels

En 2022, par rapport à 2021, on enregistre une diminution de 2,9 % des accidents impliquant un VUL et de 1 % du nombre d'accidents tous types de véhicules confondus.



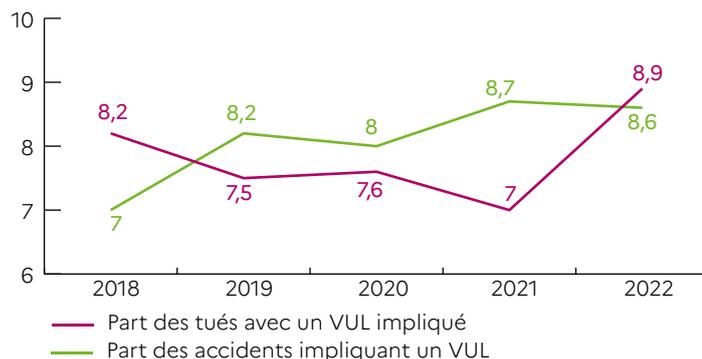
■ Evolution de 2018 à 2022 du nombre de tués à 30 jours

En 2022, les 204 accidents impliquant un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 17 tués, dont 12 conducteurs de VUL, 1 passager de VUL et 4 piétons.



■ Evolution de 2018 à 2022 de l'accidentalité

En 2022, les véhicules utilitaires légers ont été impliqués dans 8,6 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 8,9 % des tués.



Accidentalité des transports en commun*

* Transport en commun : autocars + autobus.

De 2018 à 2022, on comptabilise 118 accidents ayant impliqué un transport en commun, ces accidents ayant été à l'origine de 191 blessés et de 9 tués. Ceci correspond sur 5 ans à une moyenne annuelle de :

- 24 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 38 blessés et 2 tués dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2022, les 23 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun (8 avec un autocar et 15 avec un autobus) ont provoqué 3 morts et 42 blessés.

Bilan national accidentalité en 2021

■ Poids lourds

- Les 2 475 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 408 tués (12,5 % de la mortalité routière), dont 48 (12 %) sont des usagers de poids lourd (46 conducteurs et 2 passagers). Sur les 48 usagers de poids lourd tués en 2022, 31 l'ont été dans des accidents sans tiers, 17 sur autoroute, 30 hors agglomération et 1 en agglomération.
- Dans les accidents mortels les impliquant, le conducteur du poids lourd n'est présumé responsable que dans 38,6 % des cas (contre 70 % pour les automobilistes).
- Les poids lourds représentent 3 % des véhicules impliqués dans les accidents corporels.
- Plus d'un poids lourd étranger sur 2 (37 sur 72) impliqué dans un accident mortel, l'est sur autoroute.

■ Véhicules utilitaires

- Les 6 009 accidents corporels ayant impliqué un véhicule utilitaire ont été à l'origine de 337 tués, dont 31 % (104) sont des usagers de véhicule utilitaire. 56 % des usagers de véhicule utilitaire décèdent dans un accident sans tiers. Dans les accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire léger 63 % des conducteurs de véhicule utilitaire sont présumés responsables.

■ Transports en commun

- Les 155 accidents corporels ayant impliqué un autocar (soit 0,3 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 19 tués, dont 1 occupant d'autocar.
- Les 596 accidents corporels ayant impliqué un autobus (soit 11 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 26 tués, dont aucun usager d'autobus.

Emploi

Source: URSSAF Normandie . Extraction des données le 14 juin 2023.

Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2022

En 2022, on comptabilisait 2 005 établissements avec au moins 1 salarié pour le secteur des transports routiers dont : 1 239 établissements pour le transport de marchandises (-3 établissements par rapport à 2021), 344 pour l'organisation des transports (18 de plus qu'en 2021), 259 pour le transport sanitaire (nombre identique à 2021) et 163 pour le transport de voyageurs (9 de plus qu'en 2021).

49.41A Transports routiers de fret interurbains	571
49.41B Transports routiers de fret de proximité	516
49.41C Locations de camions avec chauffeur	34
49.42Z Services de déménagement	52
52.29A Messagerie, fret express	36
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	30
52.29B Affrètement et organisation des transports	344
86.90A Ambulances	259
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	31
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	57
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	75

Evolution des effectifs salariés

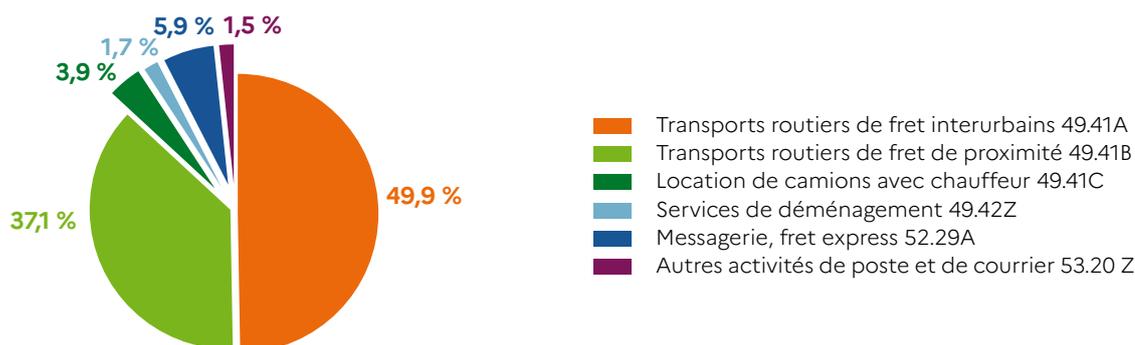
En 2022, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de 45 930 salariés, ce qui correspond, à une hausse de 2,7 % par rapport à 2021 et de 7,8 % par rapport à 2018. Parmi ces salariés, 25 163 travaillent dans le transport routier de marchandises (soit 54,8 %), 8 316 dans l'organisation des transports (soit 18,1 %), 4 272 dans le transport sanitaire (soit 9,3 %) et 8 179 dans le transport routier de voyageurs (soit 17,8 %).

■ Pour le transport routier de marchandises

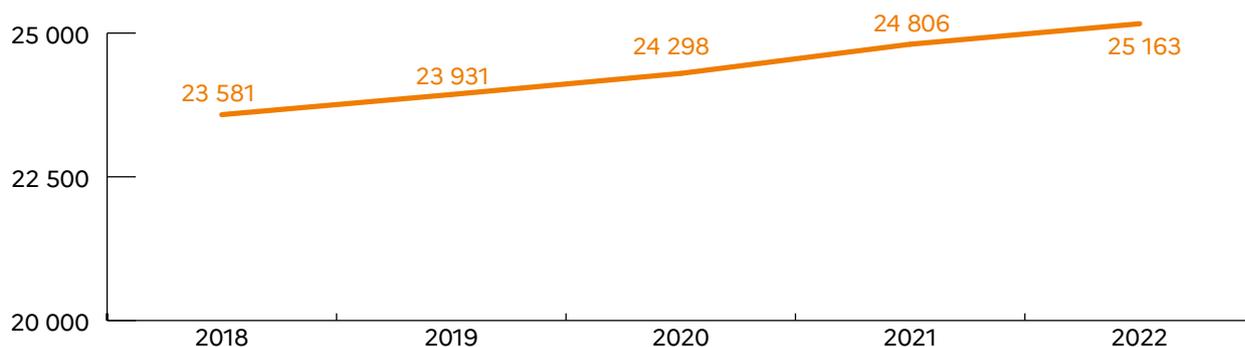
Evolution des effectifs du transport routier de marchandises par code APE

	2018	2019	2020	2021	2022
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	11 942	12 072	12 027	12 363	12 544
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	8 384	8 660	9 027	9 209	9 337
Location de camions avec chauffeur 49.41C	983	876	957	970	991
Services de déménagement 49.42Z	447	464	462	446	431
Messagerie, fret express 52.29A	1 410	1 439	1 422	1 418	1 479
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	415	420	403	400	381

Répartition des effectifs du transport routier de marchandises par code APE en 2022



Evolution de l'effectif total dans le transport routier de marchandises



Entre 2018 et 2022, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement augmenté de 1 582 salariés (soit +6,7 %).

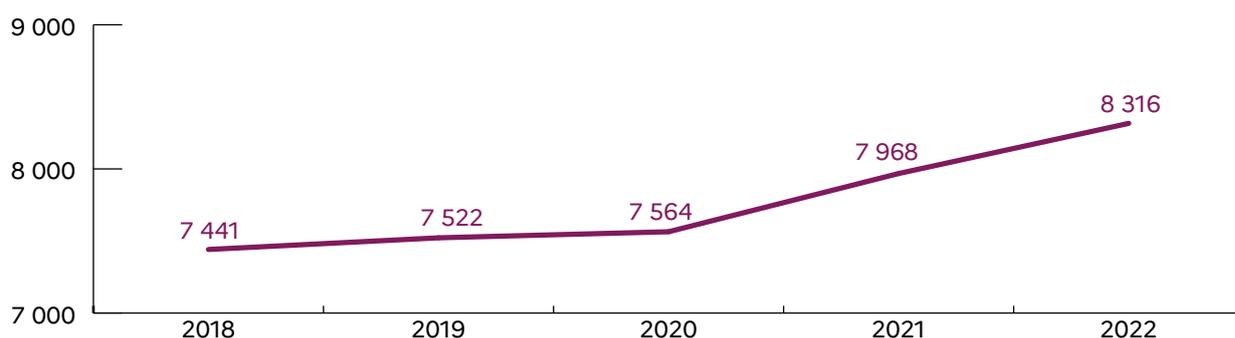
L'augmentation des effectifs sur cette période concerne 4 activités :

- + 5 % pour les transports routiers de fret interurbains,
- +11,4 % pour les transports routiers de fret de proximité,
- + 0,8 % pour la location de camions avec chauffeur,
- + 4,9 % pour la messagerie, fret express,

et la diminution des effectifs, 2 activités :

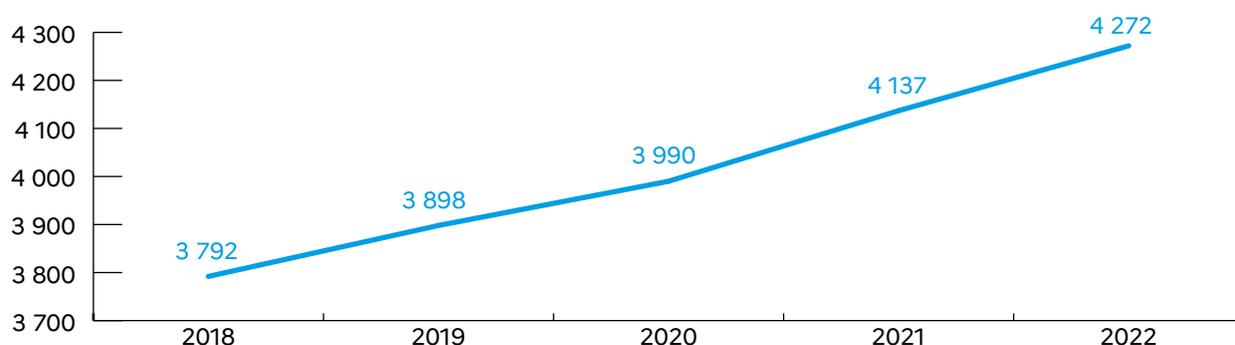
- - 3,8 % pour les services de déménagement,
- - 8,2 % pour les autres activités de poste et de courrier.

■ Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises (code APE 52.29B)



Entre 2018 et 2022, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises ont augmenté de 875 salariés (soit +11,8 %), dont 348 entre 2021 et 2022.

■ Pour le transport sanitaire (code APE 86.90A)



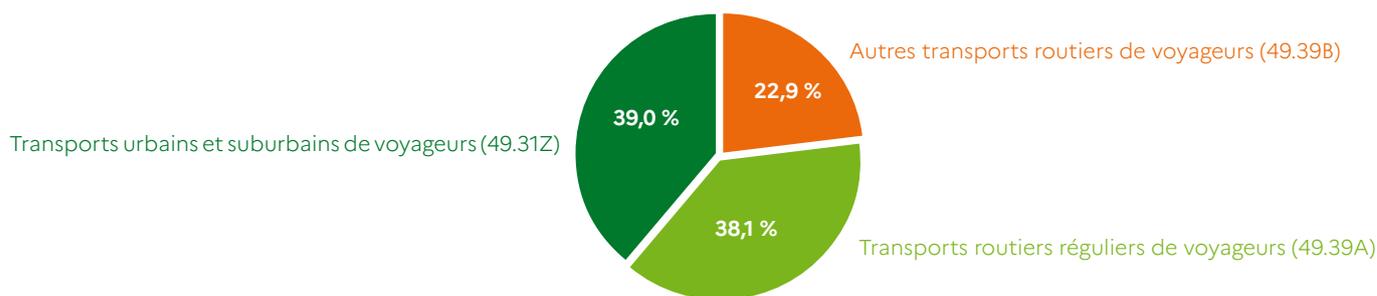
Entre 2018 et 2022, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 480 salariés (soit + 12,7 %), dont 135 entre 2021 et 2022.

Pour le transport routier de voyageurs

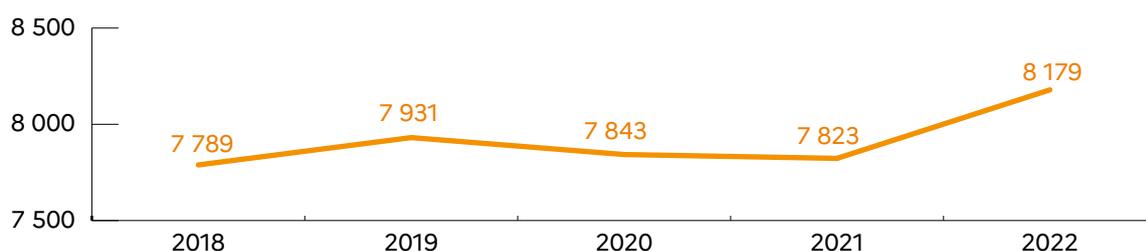
Evolution des effectifs par code APE

	2018	2019	2020	2021	2022
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31 Z)	3 035	3 152	3 175	3 031	3 191
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	2 778	2 818	2 836	3 045	3 115
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 976	1 961	1 832	1 747	1 873

Répartition des effectifs du transport routier de voyageurs par code APE en 2022



Evolution de l'effectif total



Entre 2018 et 2022, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 5 % soit + 390 salariés (avec + 156 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, + 537 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et - 103 salariés pour les autres transports routiers de voyageurs).

Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi

Source : site internet « pole-emploi.org », STMT données brutes au 16 mai 2023.

Les données présentées par Pôle emploi sont arrondies à la dizaine. Pour cette raison, la somme des valeurs d'une ligne (ou d'une colonne) peut légèrement différer du total affiché.

En mars 2023, sur 243 170 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de rechercher un emploi, 24 950 (soit 10,3 %) le sont pour le transport et la logistique (soit 1 180 de moins qu'en mars 2022). Parmi ceux-ci, 13 660 sont sans emploi (catégorie A), 3 170 ont une activité réduite ≤ à 78 h (catégorie B) et 8 120 ont une activité réduite supérieure à 78 h (catégorie C).

Département	Catégorie			Total des demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A,B et C)
	A	B	C	
Calvados	2 500	630	1 650	4 770 soit 18 %
Eure	2 750	630	1 780	5 160 soit 21 %
Manche	1 270	320	780	2 370 soit 9 %
Orne	890	210	570	1 680 soit 7 %
Seine-Maritime	6 250	1 380	3 340	10 980 soit 44 %
Total Normandie	13 660	3 170	8 120	24 950 (100 %)

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO : Formation initiale minimale obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

FCO : Formation continue obligatoire d'une durée de 35 heures tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

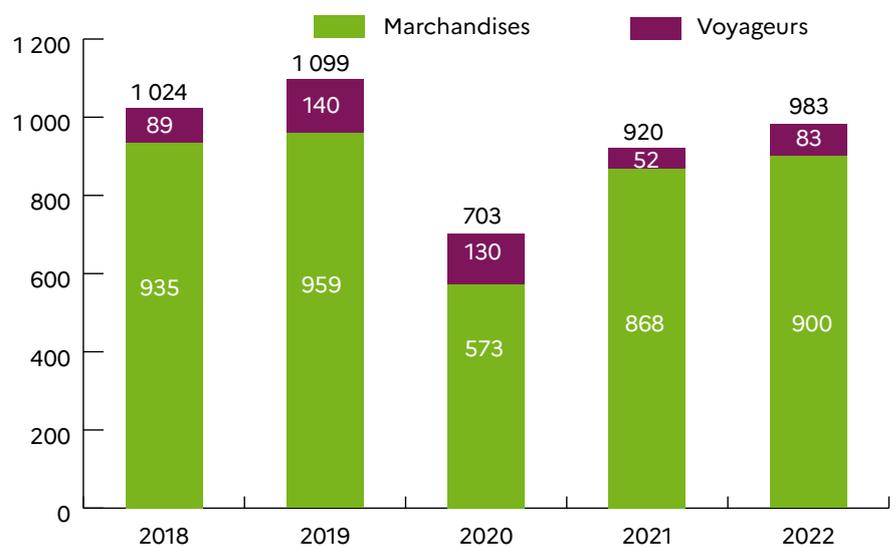
En 2020, pour les formations obligatoires de conducteur routier, des aménagements et reports ont été accordés par la réglementation européenne.

Evolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2018

La crise sanitaire a surtout eu un impact très important sur le nombre de FIMO délivrées :

- en 2020 en marchandises avec une baisse de 36 % par rapport à 2019 ;
- en 2021 en voyageurs avec une baisse de 60 % par rapport à 2020.

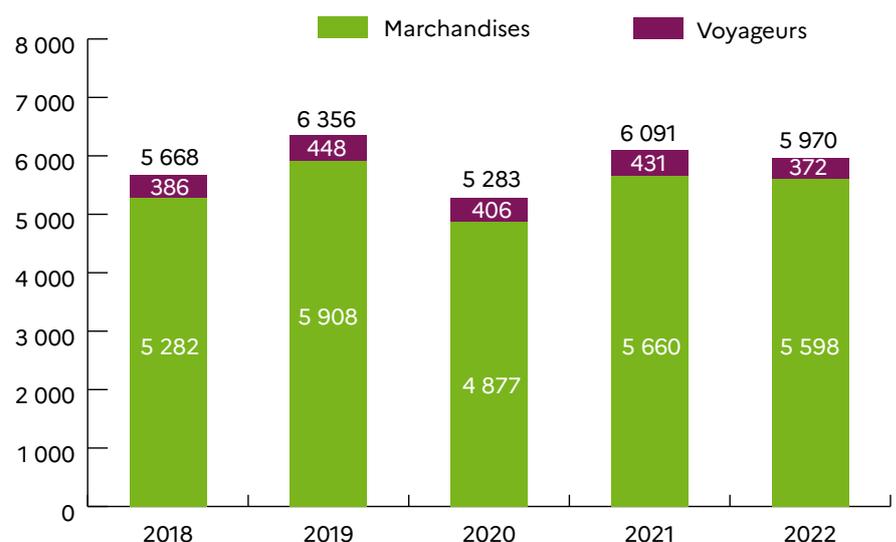
En 2022 les FIMO marchandises représentaient 92 % des FIMO délivrées en région (contre 89 % en moyenne pour les 4 années précédentes).



Evolution du nombre de FCO depuis 2018

Le nombre de FCO délivrées, après un stage, a surtout été impacté par la crise sanitaire en 2020 avec une diminution de 17 % par rapport à 2019.

La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie, pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie ([Thématiques](#) ► [Transports et véhicules](#) ► [Transport routier](#) ► [Conducteurs routiers](#) ► [Les formations obligatoires](#) ► [Liste des centres de formation agréés](#)).



■ Bilan pour 2022

Sur les 1 662 formations diplômantes obtenues hors statut scolaire valant qualification initiale de conducteur routier, 1 558 sont des titres professionnels (943 en marchandises sur porteurs, 82 en marchandises sur tous véhicules et 563 en voyageurs en transport en commun) et 74 sont des CAP Conduite Routière Marchandises obtenus en apprentissage.

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante obtenue hors statut scolaire (titre professionnel CTRM sur porteurs et sur tous véhicules, CAP CRM et titre professionnel voyageurs CTCR)	formation passerelle	
Marchandises	900	1 099	58	5 598
Voyageurs	83	563	78	372
Total	983	1 662	136	5 970

Attestations de capacité professionnelle

■ Transport routier lourd

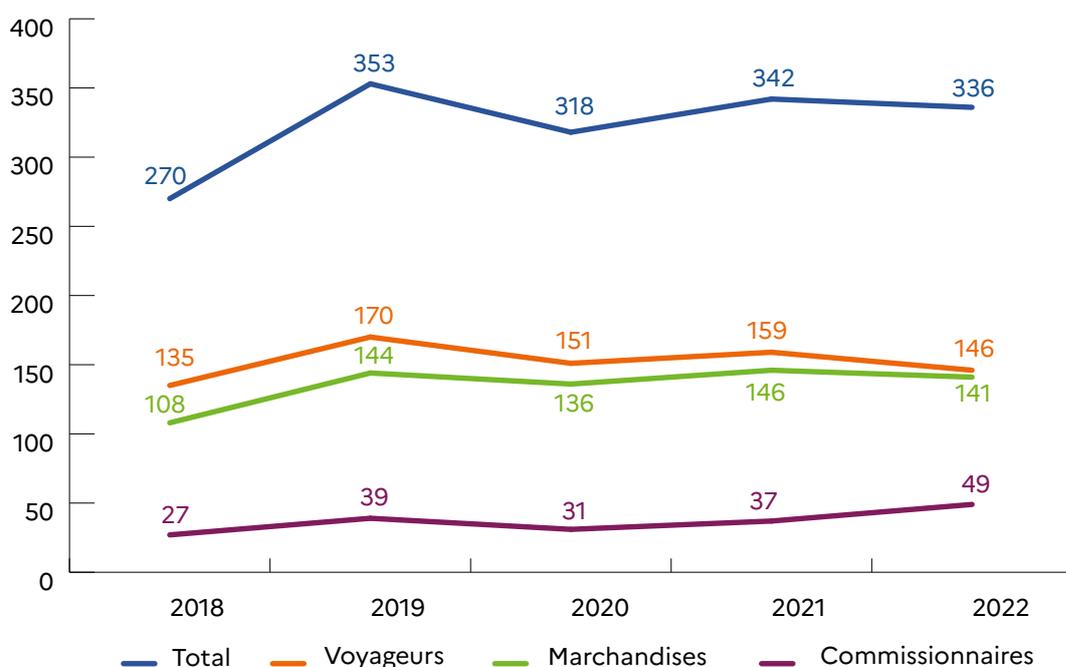
Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) à des normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) ne sont pas disponibles.

Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle est très faible ces dernières années depuis le durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2022, on dénombrait uniquement 5 attestations commissionnaires délivrées en Normandie, aucune en voyageurs et en marchandises.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est depuis plusieurs années l'équivalence de diplôme. Le nombre d'attestations de capacité délivrées, en 2022, en Normandie par rapport à 2021 a diminué de 3 % en marchandises, de 8 % en voyageurs mais a augmenté de 32 % en commissionnaires.

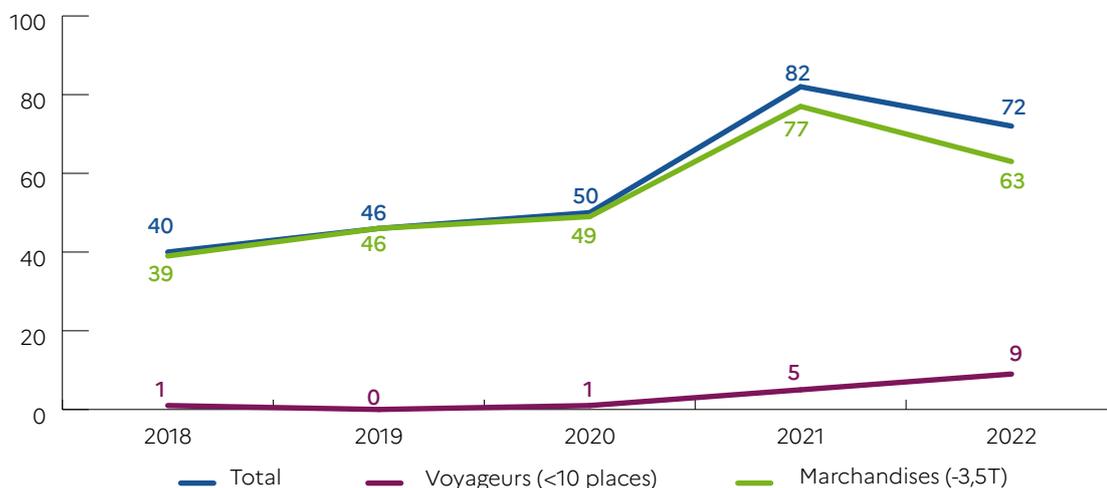
Evolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd



■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen. En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012. En marchandises, il existe 3 modes d'obtention : l'examen, l'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme. En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

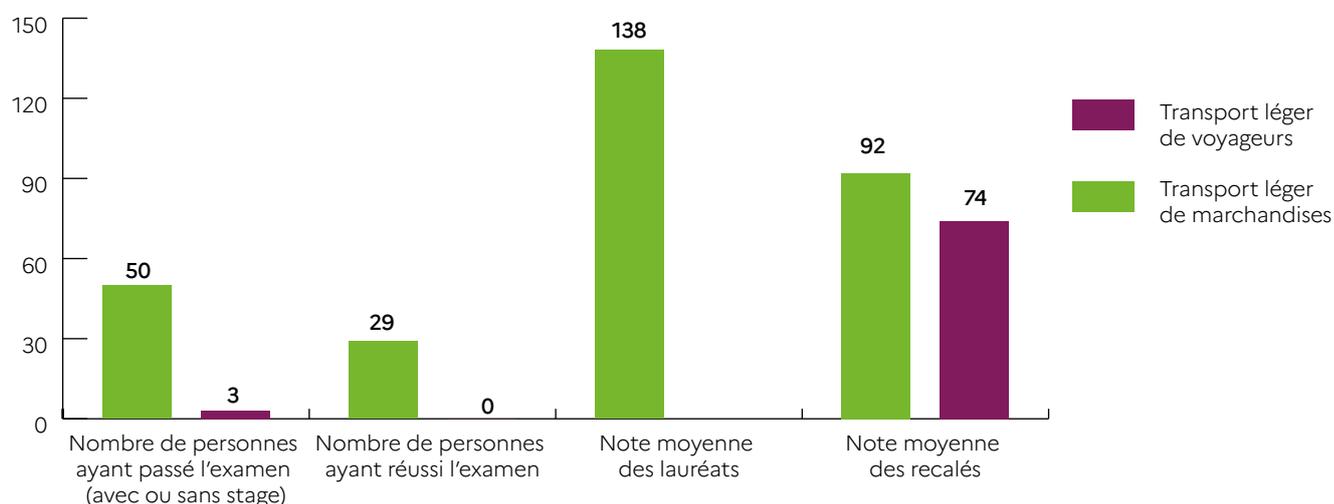
Evolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



La faiblesse du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger de voyageurs est due aux restrictions réglementaires apportées à l'exercice de cette activité, à compter de janvier 2017, et au développement de l'activité de VTC (Voiture de tourisme avec chauffeur).

Sur les 63 attestations de capacité délivrées en 2022 pour le transport léger de marchandises, 53 l'ont été suite à l'examen, 7 par reconnaissance d'expérience professionnelle et 3 par équivalence de diplôme. Et sur les 9 attestations délivrées pour le transport léger de voyageurs, 7 l'ont été suite à l'examen et 2 par reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Nombre de candidats et de lauréats à l'examen en 2022 pour le transport léger de marchandises et de voyageurs



En 2022, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- il y a eu 50 candidats en marchandises et seulement 3 en voyageurs,
- le taux de réussite est de 58 % en marchandises et de 0 % en voyageurs,
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 117 en marchandises et 87 en voyageurs pour un seuil d'admission fixé à 120/200.

A noter : 31 candidats ayant réussi l'examen en décembre 2021 se sont vus délivrer leur attestation de capacité de transport léger en janvier 2022, ce qui explique qu'en 2022 il y ait eu plus d'attestations de capacité de délivrées (60) par la voie de l'examen, que de candidats ayant réussi celui-ci (29).

Registres des transports

Source : DREAL Normandie

! Les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs, des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2022

■ Situation au 31 décembre 2022

Sur la Normandie au 31 décembre 2022, on comptabilise 3 515 inscriptions aux registres des transports (soit 127 et 3 % de moins qu'en 2021), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

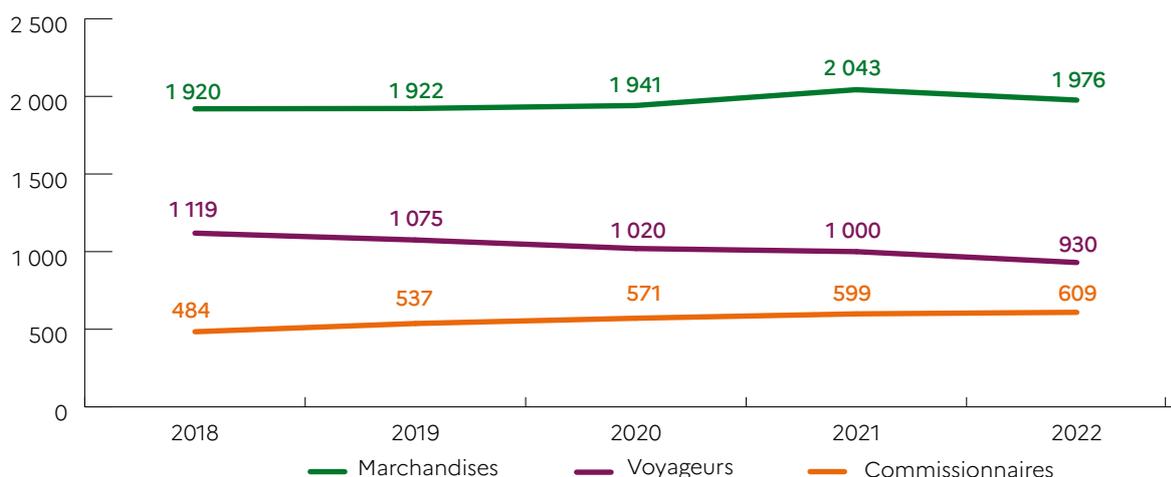
	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	168	134	409
Eure	174	77	404
Manche	91	55	253
Orne	64	32	163
Seine-Maritime	433	311	747
Total Normandie	930	609	1 976

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr
Politiques publiques ► Transport routier ► Transport routier : questions sociales.

La plupart des démarches liées aux registres des transports sont accessibles en téléprocédures sur le site internet : <https://demarches.developpement-durable.gouv.fr>.

Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'entreprises pour chaque registre

■ Situation au 31 décembre de chaque année



Entre 2018 et 2022, on constate : une augmentation du nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises (+ 3 %) et au registre des commissionnaires (+ 26 %) et une diminution du nombre d'entreprises inscrites au registre voyageurs (- 17 %).

Au 31 décembre 2022, sur les 3 515 inscriptions aux registres normands, 56 % concernent l'activité transport public de marchandises, 26 % l'activité de transport public de personnes et 17 % l'activité de commissionnaire de transport.

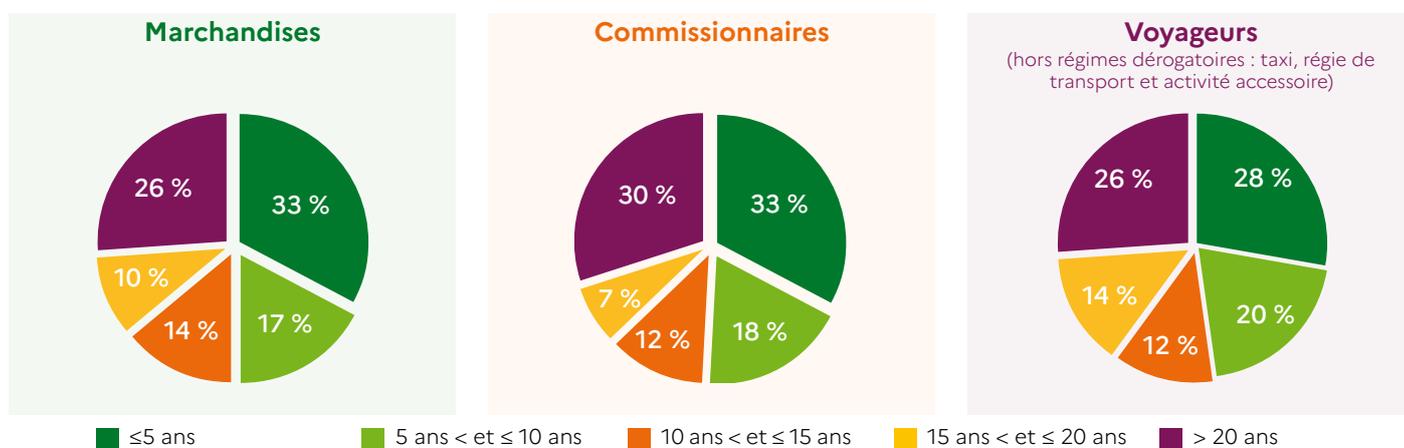
Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'inscriptions et de radiations



A noter :

- Les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a continuité d'activité pour cette entreprise.

En 2022, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité.

Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2022

■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2022

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 738	6 677	525	790
Eure	790	3 777	300	1 002
Manche	531	2 024	341	970
Orne	362	2 016	192	332
Seine-Maritime	3 001	7 253	1 132	2 165
Total Normandie	6 422	21 747	2 490	5 259

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues, par des entreprises inscrites aux registres des transports, atteint 35 918, dont 7 749 en voyageurs (soit 21,6 %) et 28 169 en marchandises (soit 78,4 %).

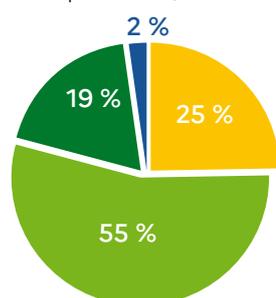
Par rapport à 2021, le nombre total de copies conformes, en 2022, a diminué au total de 648 sur la région (-1,7 %). La diminution concerne les autorisations en marchandises : avec - 3,5 % pour le transport lourd et - 6,5 % pour le transport léger. Le nombre d'autorisations en transport de voyageurs a, lui, au contraire augmenté, avec + 8 % pour le transport lourd et + 8,8 % pour le transport léger.

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2022

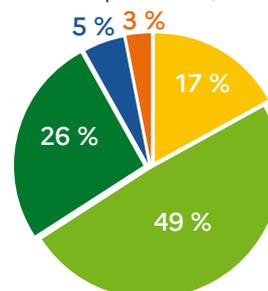
Nombre de copies conformes (CC) détenues

En transport de marchandises

Entreprises ≤ 3,5 t

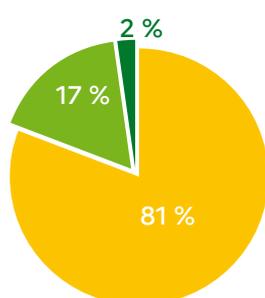


Entreprises > 3,5 t

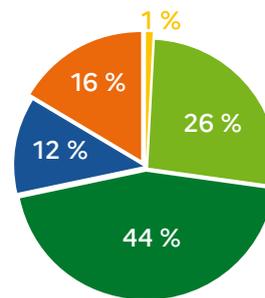


En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules de -9 places



Entreprises détenant des véhicules de transport en commun



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

A noter :

- pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), 80 % des entreprises ont moins de 10 titres de transport, un quart ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 10 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 2 qui en ont plus de 100, soit 0,4 %) ;
- pour le transport léger de voyageurs, 81 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule (parmi celles-ci 77 % sont des taxis) et seules 2 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 1 qui en a plus de 100).

Capacité financière des entreprises de transport

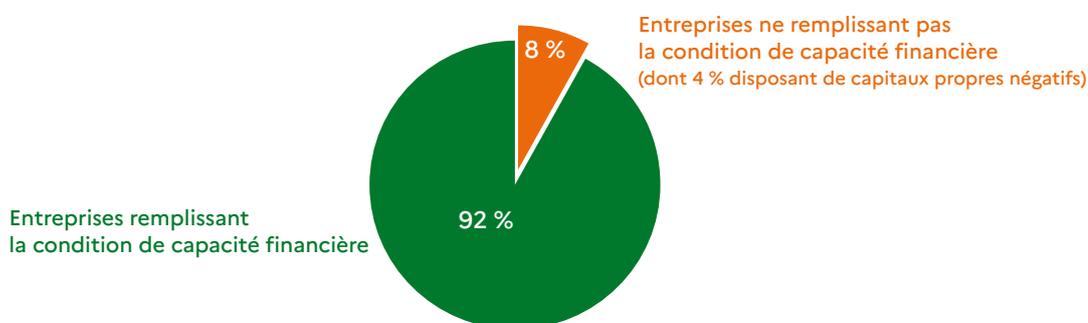
■ Situation au 31 décembre 2022 (tous tonnages)

En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2022, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 8 % (contre 7 % en 2021) avec une différence de 3 points maximum entre les départements.

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	92 %	8 %	5 %
Eure	90 %	10 %	6 %
Manche	93 %	7 %	4 %
Orne	89 %	11 %	6 %
Seine-Maritime	92 %	8 %	3 %

Normandie

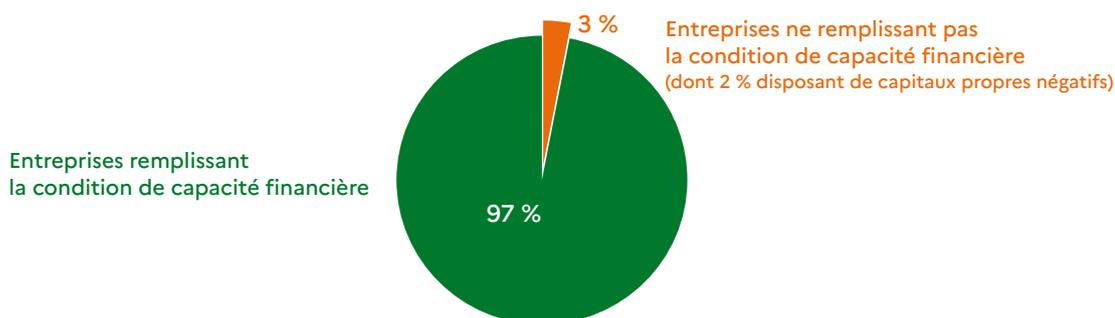


En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2022, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient 3 % (contre 10 % en 2021) à ne pas remplir la condition de capacité financière avec une différence de 5 points maximum entre les départements.

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	95 %	5 %	4 %
Eure	99 %	1 %	1 %
Manche	94 %	6 %	2 %
Orne	99 %	1 %	0 %
Seine-Maritime	99 %	1 %	1 %

Normandie

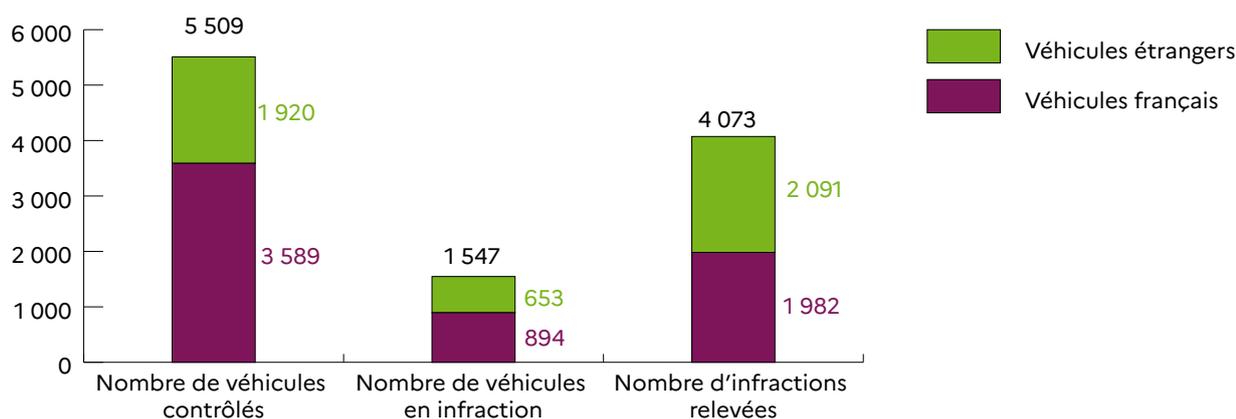


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres

Source : DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2022

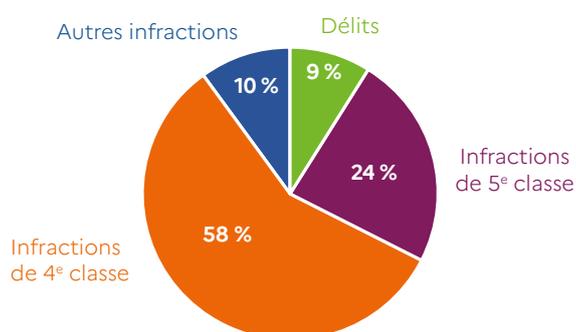


En 2022, sur 5 509 véhicules et 152 661 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 936 opérations de contrôle sur route (dont 33 le week-end et 71 de nuit en semaine), 1 547 véhicules étaient en infraction (soit 28 %) et 4 073 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2,6 infractions par véhicule en infraction. Parmi les véhicules contrôlés, 863 étaient des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (dont 653 français et 210 étrangers) et 398 étaient en infraction (soit 46 %).

■ Classification des infractions relevées en 2022 et répartition des infractions par réglementation non respectée

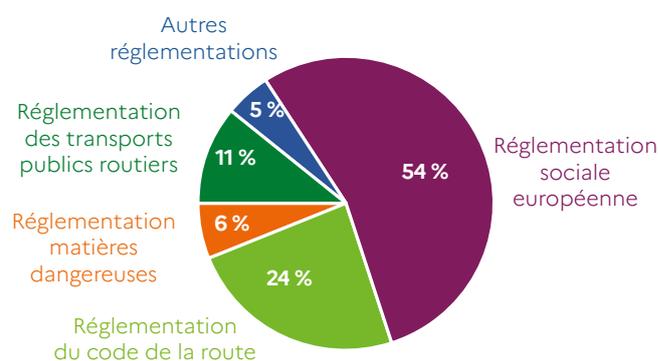
Classification des infractions

Sur 4 073 infractions relevées

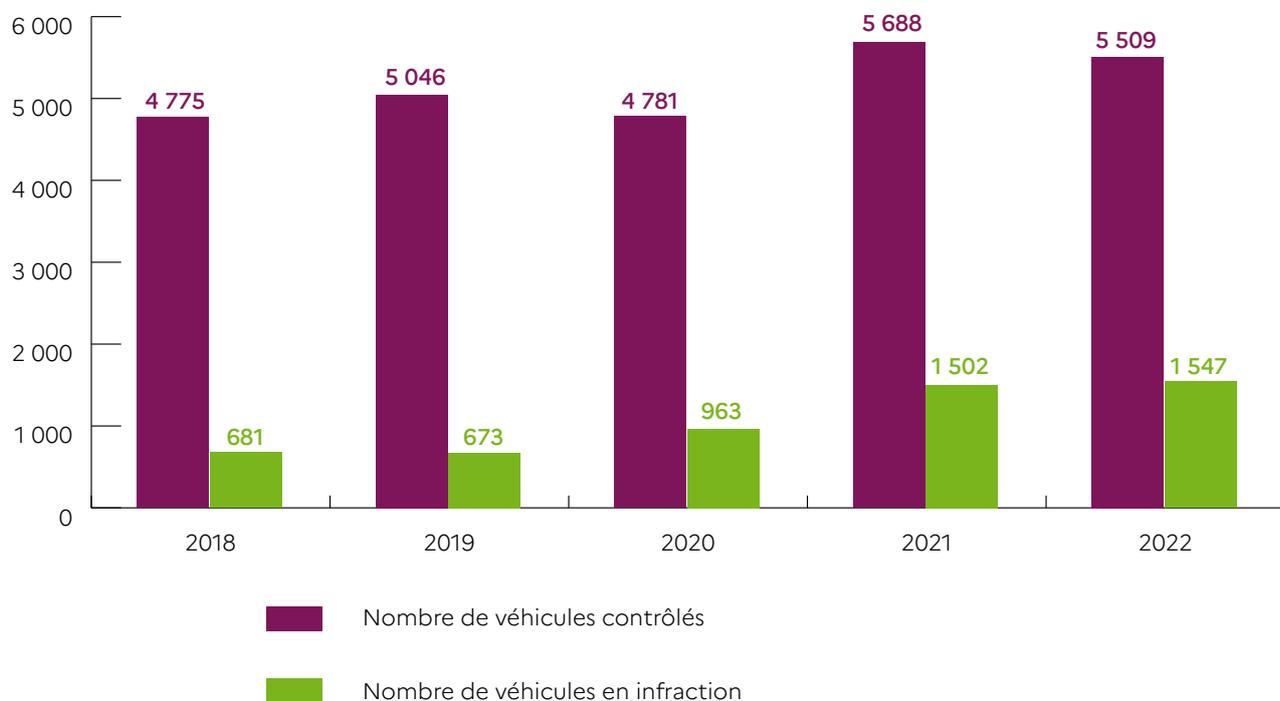


4^e classe = amende forfaitaire de 135 euros
 5^e classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum
 Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

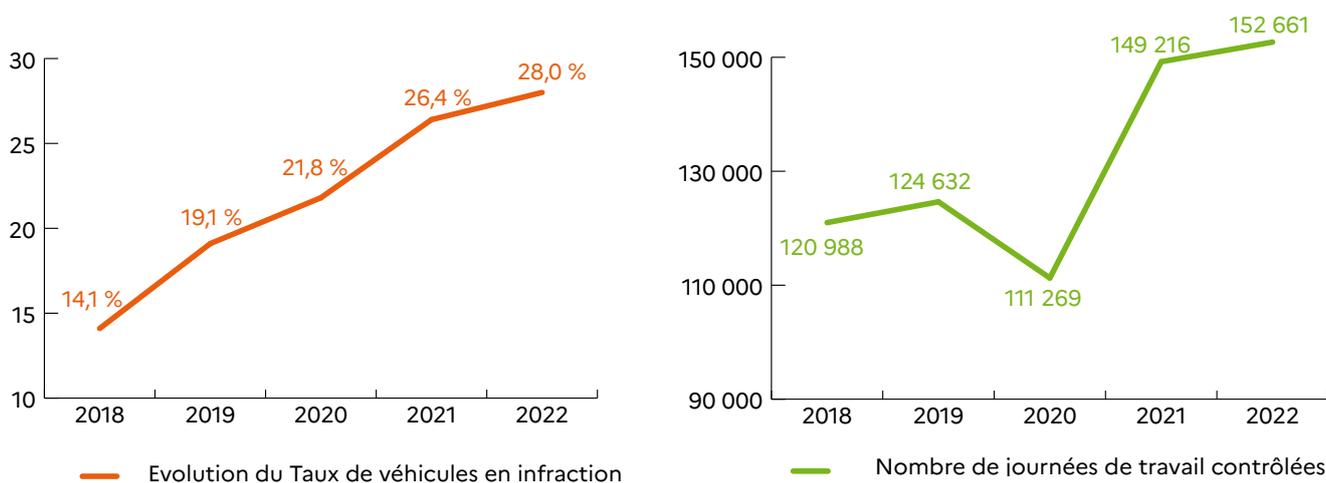
Répartition des infractions par type de réglementation non respectée



■ Evolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction 2018 à 2022



■ Evolution du taux de véhicules en infraction et du nombre de journées de travail contrôlées de 2018 à 2022



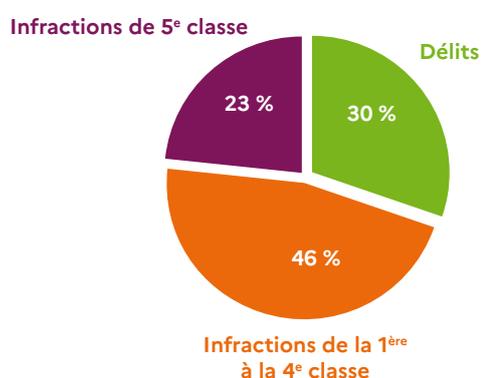
■ Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2022

En 2022, sur 162 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 41 ont été verbalisées soit 25 %.

■ Typologie des infractions relevées en 2022

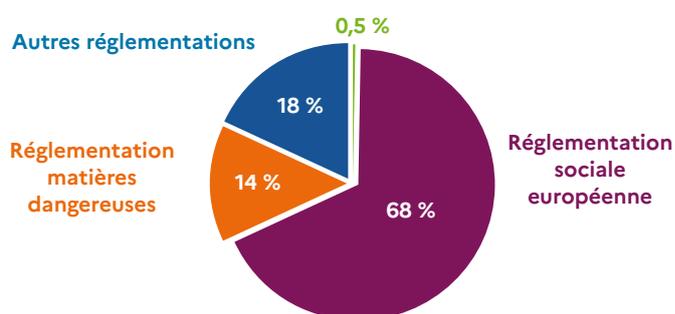
Classification des infractions

Sur 213 infractions

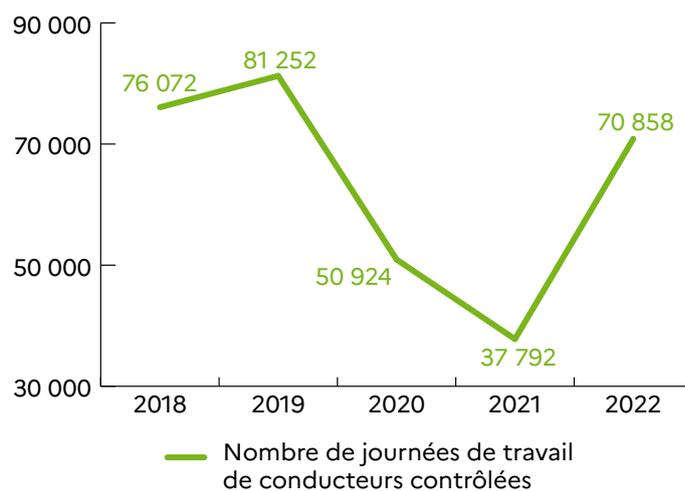
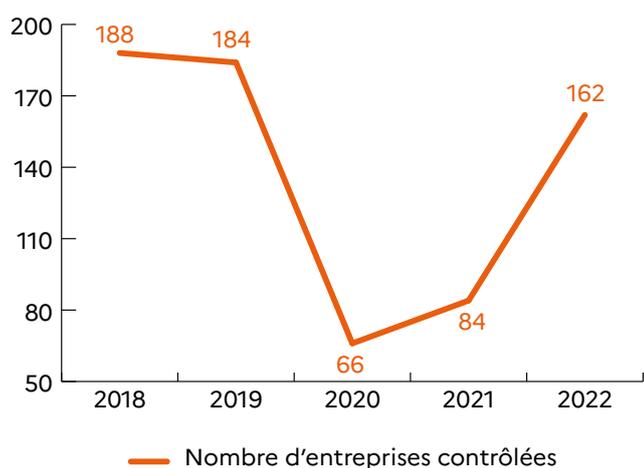


Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée

Réglementation du code de la route



■ Evolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées de 2018 à 2022



En 2022, les 162 contrôles en entreprises ont porté sur 1 466 conducteurs et sur 70 858 journées de travail. En 2020 et 2021, les contrôles en entreprise ont fortement diminué car ils ont dû être suspendus pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire.

Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO₂

Source : DREAL Normandie

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports et l'Ademe, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier, proposent aux entreprises de transport routier un dispositif « Objectif CO₂ » d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce dispositif s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe aux objectifs que s'est fixée la France dans le cadre de sa stratégie bas-carbone, à savoir une diminution de 28 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone dans le secteur des transports en 2050.

En France, à la fin du premier trimestre 2023, on comptabilise plus de 3 100 entreprises signataires de la charte CO₂ depuis 2008 (82 % pour le transport de marchandises et 18 % pour le transport de voyageurs) et près de 1 000 entreprises labellisées (93 % en marchandises le label existant depuis 2015 et 7 % en voyageurs le label ayant été mis en place en 2020).

La charte valorise une **déclaration d'intention** en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une **démarche de progrès**.

Le label distingue les entreprises ayant atteint un **haut niveau de performance environnementale** en s'appuyant sur un audit indépendant. De 2015 à 2019, seules les entreprises effectuant du transport lourd de marchandises pour compte d'autrui pouvaient solliciter le label. Depuis mars 2020, ce dernier est accessible aux entreprises de transport routier de voyageurs (sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé).

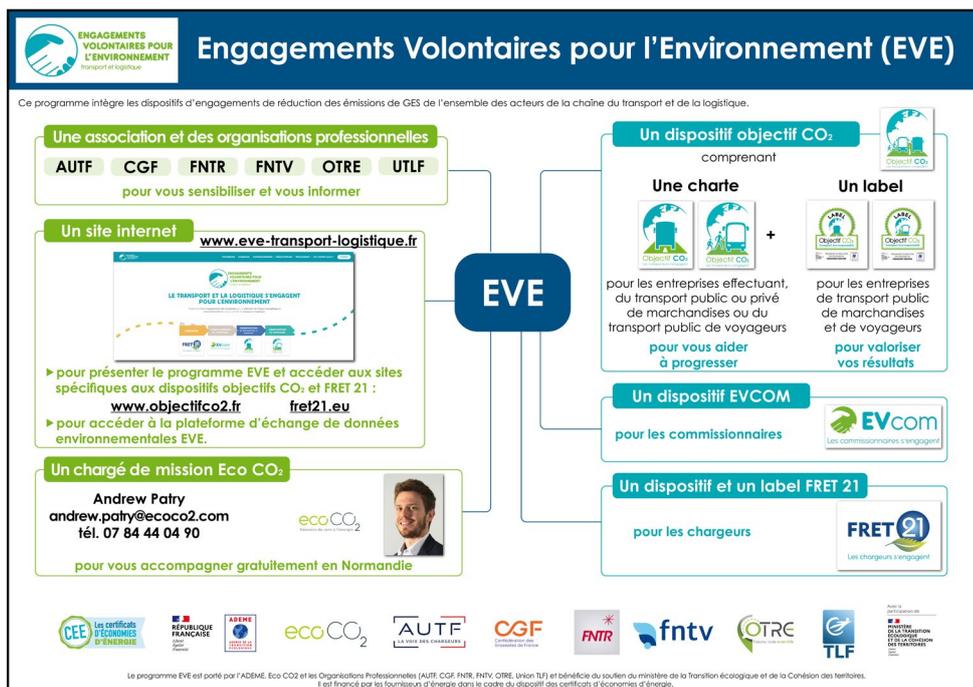
Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet www.objectif.co2.fr sur lequel doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée.

Le dispositif Objectif CO₂ fait partie du programme « EVE » : Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs.

EVE intègre les dispositifs d'engagements volontaires de l'ensemble des acteurs de la chaîne transport :

- Objectif CO₂ (charte et label) à destination des transporteurs,
- Fret 21 (engagement et label depuis novembre 2022) à destination des chargeurs,
- EVcom à destination des commissionnaires.

La sensibilisation à ces différents dispositifs est désormais essentiellement assurée par les fédérations professionnelles. Pour les chartes, le label et EVcom, les entreprises peuvent bénéficier de l'assistance gratuite en région, d'Andrew Patry, chargé de mission Objectif CO₂ (andrew.patry@ecoco2.com) employé par Eco CO₂ l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre lancé par l'Ademe.

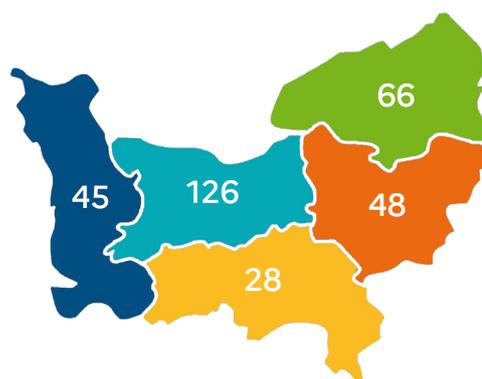


Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO₂. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

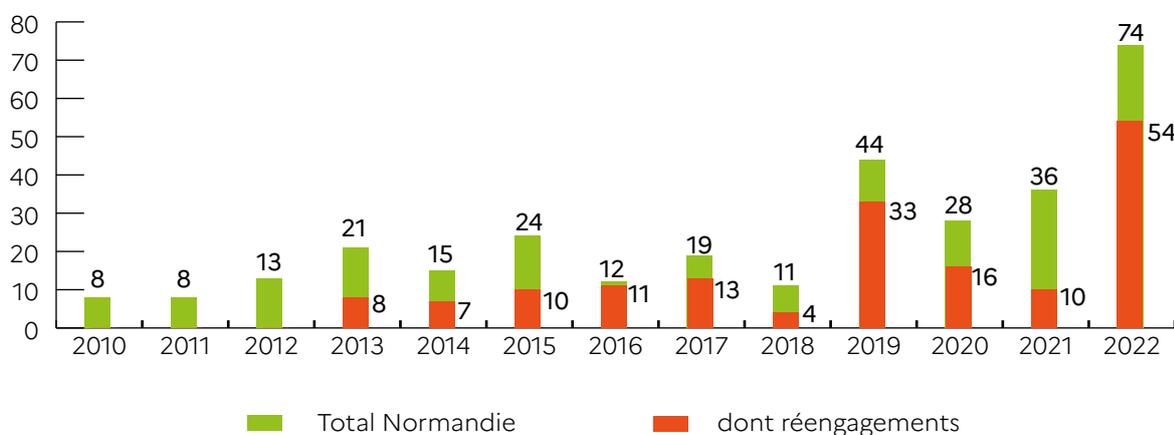
Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs.

En Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010, et on dénombre au 31 décembre 2022 : 313 engagements. Parmi les 166 entreprises qui se sont engagées : 7 % effectuent du transport pour compte propre, 14 % du transport public de voyageurs et 78 % du transport public de marchandises. L'ensemble de ces engagements concerne, sur 3 ans, 24 825 véhicules et 28 462 conducteurs.

Répartition des 313 engagements par département



Nombre d'engagements par année



Label CO₂

En Normandie, au 31 décembre 2022, 19 entreprises ont obtenu le label :

- 18 entreprises de transport routier de marchandises et 1 entreprise de transport routier de voyageurs (les Cars Farouault (50) qui font partie des 6 premières entreprises labellisées au niveau national, le 10 mars 2020).
- 2 ont obtenu le label 2 fois : TTB (61) et Hirsch (76)
- 10 ont été labellisées en 2022 : Transports Desjouis (61), Transports Lerosey (50), Transports Dubuc (76), TTB Transports (61) et le Groupe Napoly (14) et 5 de ses filiales.

Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire social des transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Ce tableau de bord, ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique transports et véhicules

- ▶ Observatoire Social des Transports et programme ObjectifCO₂
- ▶ Observatoire social des transports

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

Christine Nègre

au 02 50 01 83 29

ost.co2.sstv.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex



Impression : Corlet imprimeur - Condé-en-Normandie